



Évaluation des aides sur critères sociaux pour les étudiants

Mme Soumya Bourouaha
rapporteure

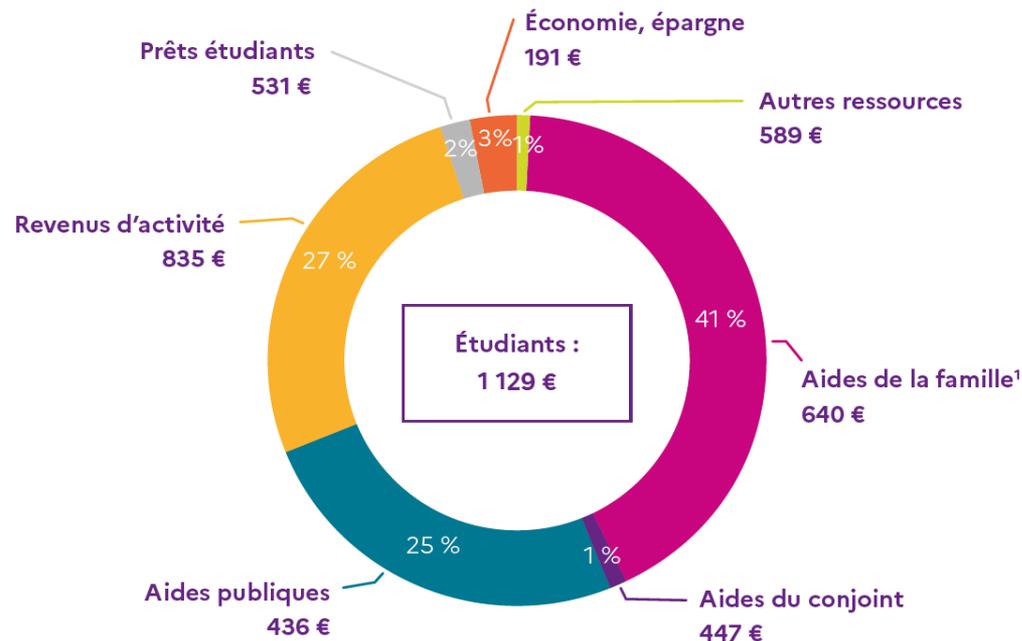
Mercredi 1^{er} octobre 2025



I. LES ÉTUDIANTS, UNE CATÉGORIE PRÉCAIRE

1. UNE VULNÉRABILITÉ ÉCONOMIQUE LARGEMENT DOCUMENTÉE...

- Ressources limitées, dépendance au soutien familial.
- **Activité salariée nécessaire et contraignante.**



Source : « conditions de vie des étudiants », 2023, OVE

- La pandémie a agi comme **catalyseur** : perte d'emplois, fragilisation des plus modestes et des étrangers.
- ➔ Inégalités sociales, fractures numériques, précarité alimentaire : 13 % déclarent ne pas avoir assez à manger, à peine plus de la moitié déclarent avoir suffisamment de tous les aliments qu'ils souhaitent manger.



3. ET IMPACTANT CERTAINS PUBLICS SPÉCIFIQUES

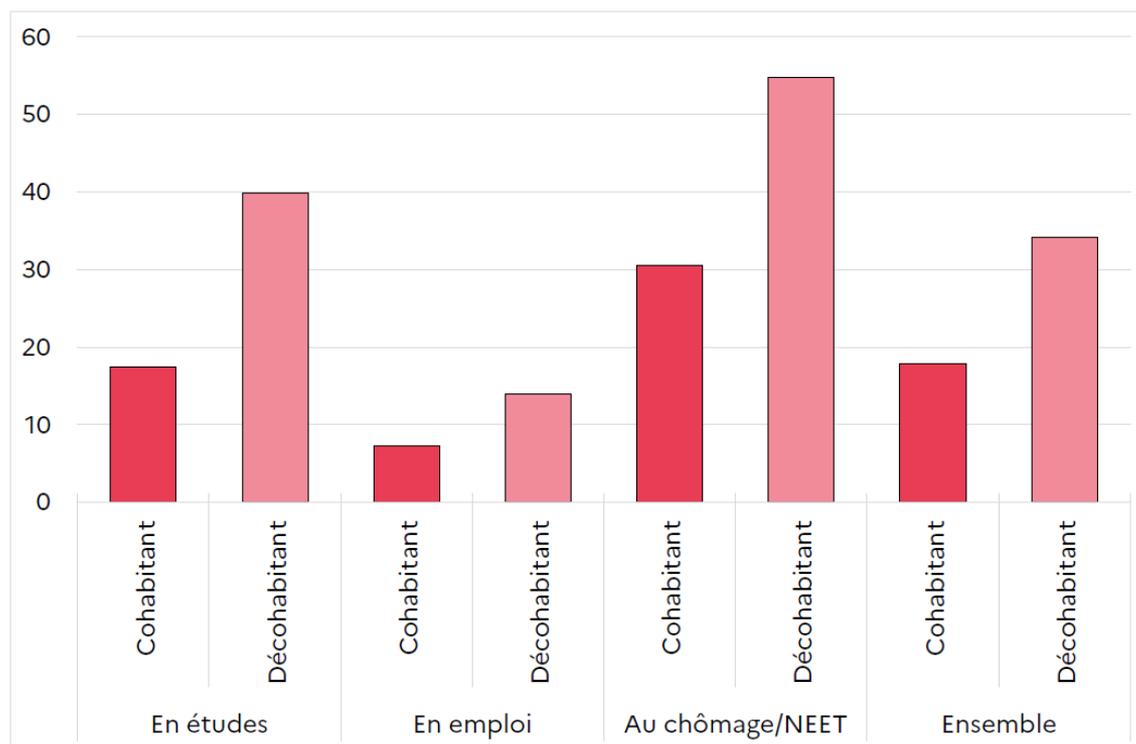
➤ Décohabitation

- 40 % des étudiants autonomes = **pauvres monétairement**
- (18% chez les cohabitants)
- Forte dépendance aux aides publiques ou familiales.

➤ Étudiants étrangers

- Visa basé sur un seuil sous-évalué (615 €/mois) par rapport au coût de la vie.
- Retards administratifs, exclusions partielles d'aides.
- 53 % des bénéficiaires des aides d'urgence Crous, surreprésentés parmi les étudiants en grande précarité.

PROFIL DES ÉTUDIANTS CONCERNÉS PAR LA PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE



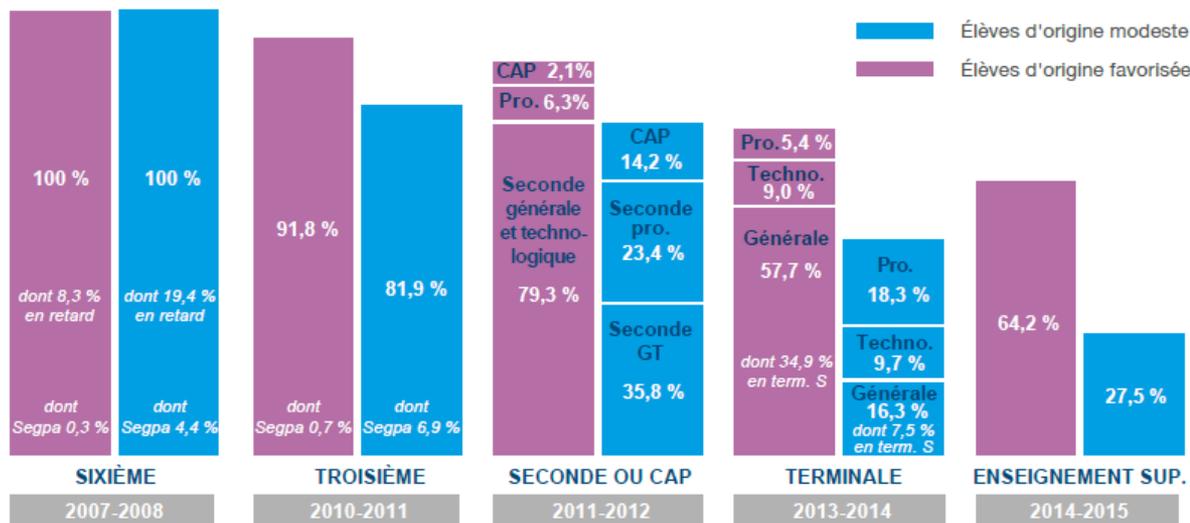


II. DES CONDITIONS D'ÉTUDES ET DE RÉUSSITE INÉGALITAIRES

1. UN ACCÈS ET UNE RÉUSSITE SOCIALEMENT DIFFÉRENCIÉS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Orientation différenciée dès le secondaire
Autocensure face aux filières sélectives
Composition sociale contrastée des universités

➤ Écarts marqués :
38 % enfants de cadres master
contre +13 % enfants d'ouvriers



**TRAJECTOIRE
COMPARÉE DES ÉLÈVES
DE LA SIXIÈME À
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
PAR ORIGINE SOCIALE**

Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté.

Note : sont considérés d'origine modeste (35 % des élèves) les enfants de ménages à dominante ouvrière ou composés d'une personne ouvrière ou employée sans conjoint ou avec un conjoint inactif. Sont considérés d'origine favorisée (30 % des élèves) les enfants de ménages à dominante cadre ou intermédiaire/cadre.

Champ : panel 2007, soit les élèves entrés pour la première fois en sixième en 2007 dans un collège public ou privé de France métropolitaine.

Lecture : en 2013-2014, 57,7 % des élèves d'origine favorisée entrés en sixième en 2007 étaient en terminale générale, dont 34,9 % en terminale S, contre respectivement 16,3 % et 7,5 % des élèves d'origine modeste.

2. DES INÉGALITÉS TERRITORIALES PARTICULIÈREMENT PRÉGNANTES

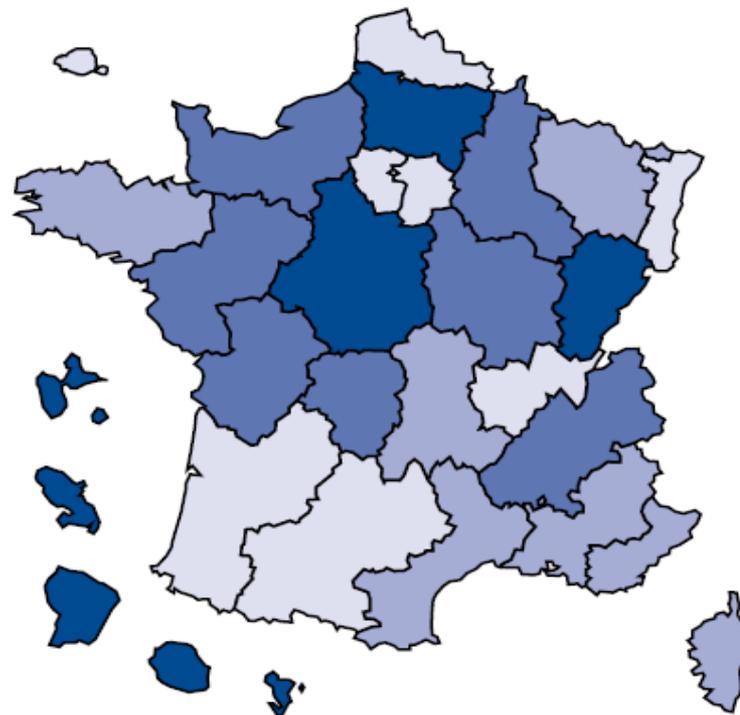
➤ Offre universitaire très concentrée

- Île-de-France = 27,3 % des étudiants
- 8 académies < 11 % cumulés
- Des disparités persistantes malgré une politique d'augmentation du maillage territorial
- Filières sélectives → métropoles

➤ Un déséquilibre qui accentue les inégalités socio culturelles d'accès à l'université

- Étudiants ruraux orientés vers STS/IUT
- Coûts élevés de décohabitation et transport
- Chances de réussite réduites

PART DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS EN STS EN 2023



France : 13,8 %

8 % - 13,8 %

13,8 % - 16,4 %

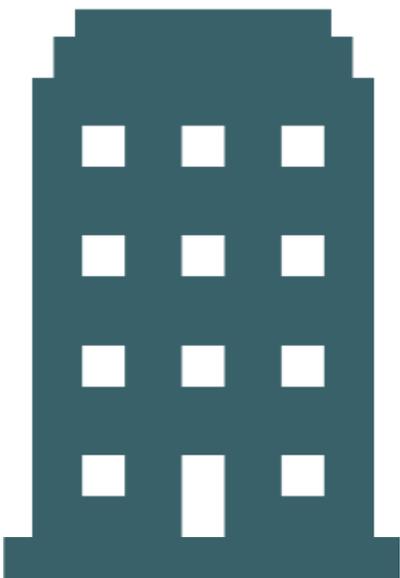
16,4 % - 18,1 %

18,1 % - 39,2 %

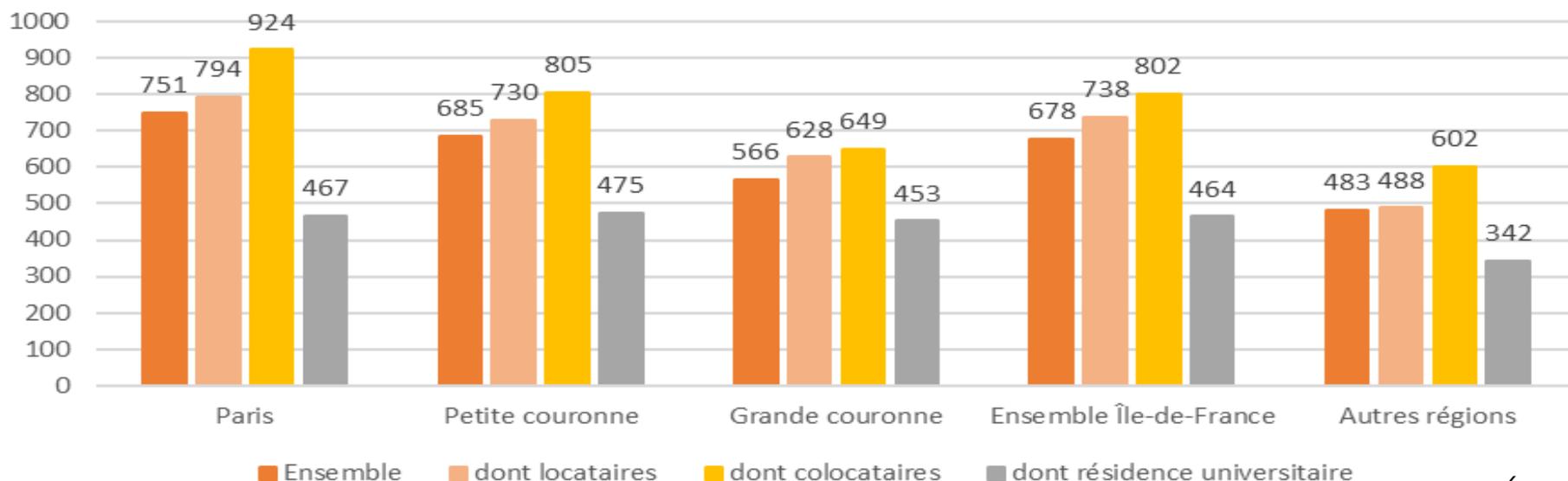
Source : SIES, « Les effectifs étudiants dans le supérieur en 2023-2024 »



3. DES INÉGALITÉS FACE AU LOGEMENT



- **Marché saturé** : loyers élevés (+40 % en IDF)
- **Parc en baisse** : 350 000 logements à Paris (1 M en 1950)
- **Décalage de décohabitation** : âge moyen = 23,8 ans
- **Plans successifs** (40k en 2013, 60k en 2017, 45k prévus d'ici 2027) → **seulement 29k logements sociaux étudiants** créés depuis 2018
- **Conséquence** : 70 % des étudiants < 25 ans dépendent du parc privé → loyers plus élevés, instables.





III. LE DISPOSITIF DES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX (BCS)

1. PRÉSENTATION DES BCS

Catégorie	Éléments clés
Objectif	« La collectivité nationale accorde aux étudiants, dans les conditions déterminées par voie réglementaire, des prestations qui sont dispensées notamment par le réseau des œuvres universitaires [...]. Elle privilégie l'aide servie à l'étudiant sous condition de ressources afin de réduire les inégalités sociales. » art. L821-1 Code de l'éducation
Définition	Aide principale, via Crous, calculée sur RBG N-2 + 17 points de charge (distance, fratrie, handicap, aidant...).
Conditions	<ol style="list-style-type: none">1) Formation initiale, établissement habilité MESR ;2) <28 ans (1re demande) ;3) assiduité/examens ;4) nationalité FR/UE/titre de séjour.
Montants	8 échelons (0bis-7) → 1 454 € à 6 335 €/an (10 mois)
Effets connexes	<ol style="list-style-type: none">1) Exonération frais d'inscription + CVEC (105 €) ;2) logement Crous prioritaire ;3) repas RU à 1 €.
Aides complémentaires	<ol style="list-style-type: none">1) Mérite (900 €) ;2) Mobilité Parcoursup (500 €) ;3) Master (1 000 €) ;4) Internationale (400 €/mois) ;5) LADOM (billets A/R ultramarins).
Aides spécifiques	<ol style="list-style-type: none">1) ASAP (urgence, max = 2× échelon 2).2) ASAA (alignée BCS, ~4 200 bénéficiaires).



2. QUELLES ÉVOLUTIONS DE L'FFECTIF BOURSIER ?

- 2010-2020 : hausse de +20 %, pic à 750 000 boursiers en 2020
- Depuis 2021 : baisse marquée (-3,9 % puis -7,6 %)
- Facteurs : essor de l'apprentissage (non éligible), formations privées hors contrat, non-indexation sur l'inflation

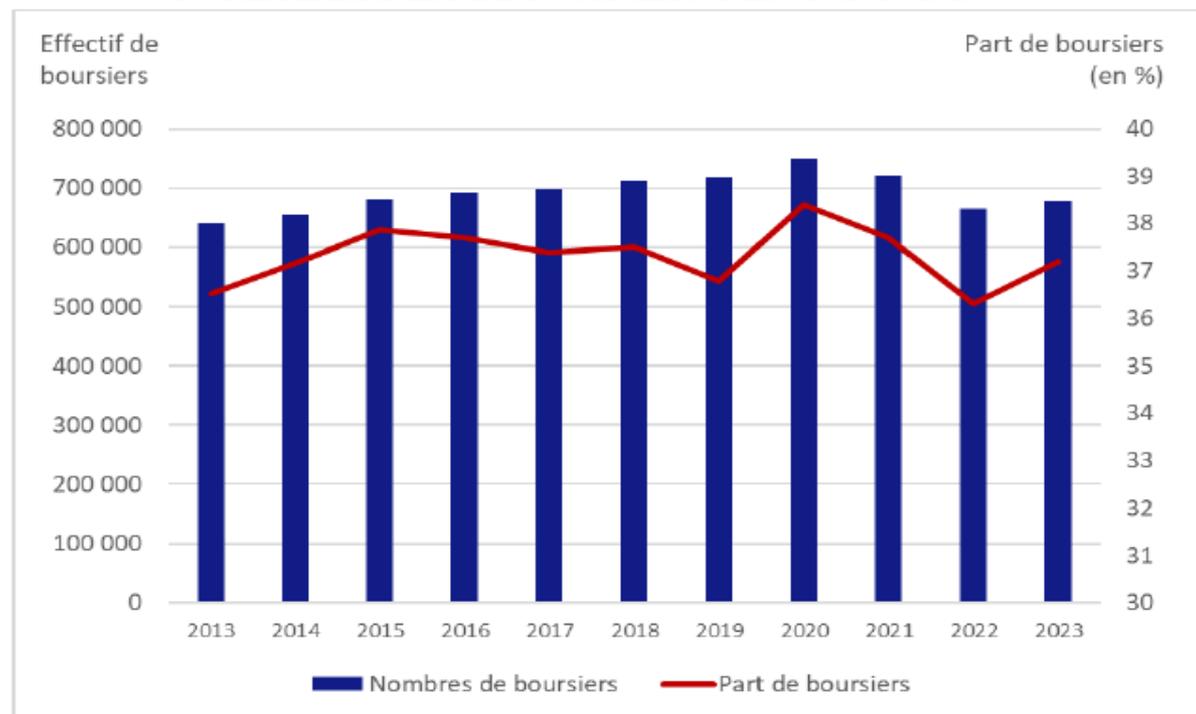
Quelle répartition ?

- Échelons 0bis-1 : 45,8 % des boursiers (dont 0bis = 31,7 %).
- Échelons 2-4 : 20,6 % (~144 000).
- Échelons 5-7 : 33,6 % (~223 000, dont échelon 7 = 8,1 %).

Réforme de 2023

- critères élargis
- +14 000 boursiers
- Tendance inversée, mais niveau < pic 2020

NOMBRE ET PART DE BOURSIERS DEPUIS 2013-2014



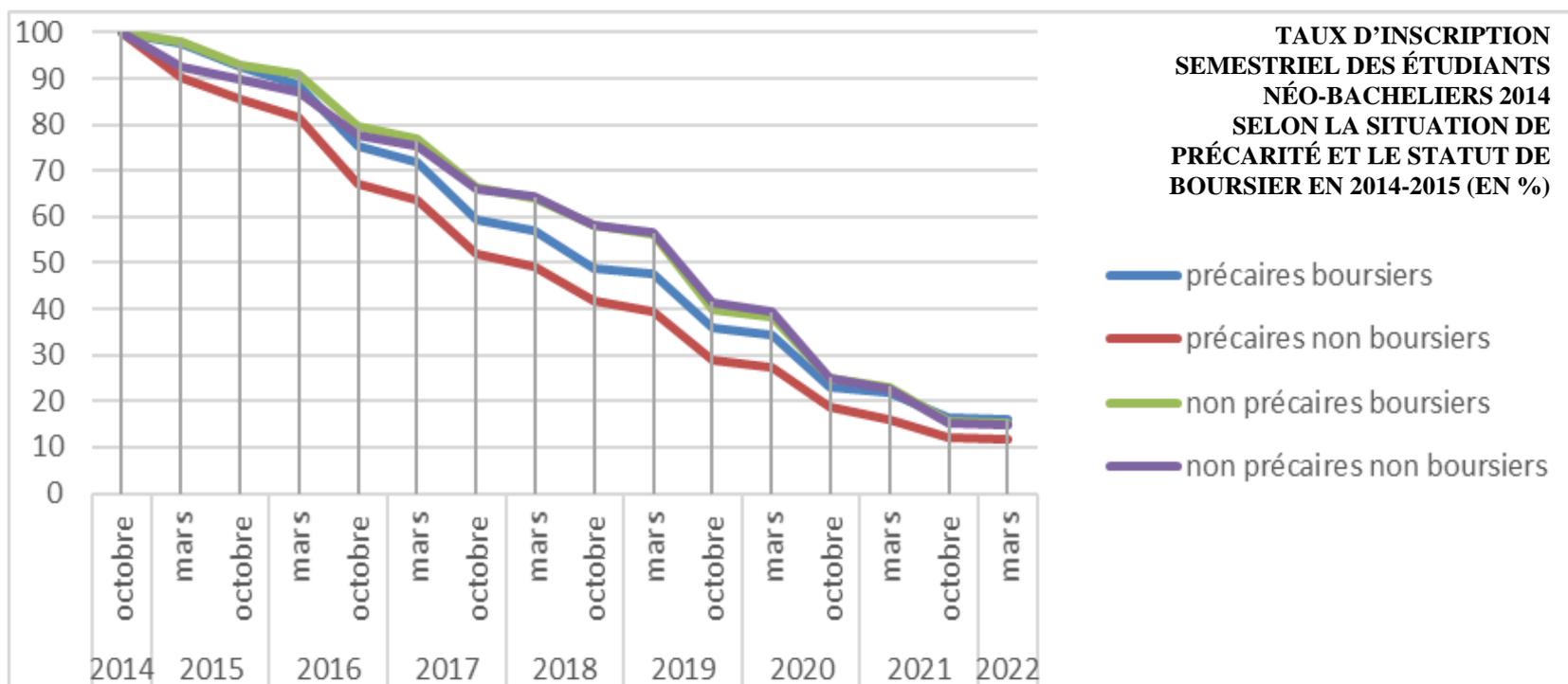
Source : Les boursiers sur critères sociaux en 2023-2024, note SIES n° 24, septembre 2024



IV. DES BCS QUI N'ATTEignent PAS L'ENSEMBLE DE LEURS OBJECTIFS

1. DES EFFETS POSITIFS CERTAINS SUR LA RÉUSSITE DES ÉTUDES

- **Réussite académique** : le taux de réussite en L3 atteint 80,6 % pour les boursiers (72 % pour les non-boursiers).
- **Poursuite d'études** : les boursiers restent plus longtemps dans le supérieur, notamment au-delà de la licence (cf graphique)
- **Logement** : les BCS majorent la couverture du loyer (62,8 % du loyer moyen pris en charge pour les boursiers).



Source : Note d'information, SIES n° 23.06, annexes



2. LES BOURSIERS DEMEURENT LES ÉTUDIANTS LES PLUS PRÉCAIRES ET PEINENT À ACCÉDER AUX FORMATIONS LES PLUS SÉLECTIVES

- De fortes disparités apparaissent selon les formations et le type d'établissement.
- Plus de la moitié des étudiants en STS (hors apprentis) sont boursiers, soit quasiment deux fois plus qu'en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), et presque cinq fois plus qu'en écoles de commerce (11,2 %).

BOURSIERS SUR CRITÈRES SOCIAUX SELON LA FORMATION SUIVIE

Formation	Effectifs boursiers	% de boursiers	% échelons 5-6-7 parmi les boursiers
Université	480 597	40,1	32,9
<i>dont : IUT</i>	49 876	47,1	29,7
<i>Filières ingénieurs</i>	7 378	33,7	21,8
<i>Univ. hors DUT et Ingé.</i>	423 343	39,6	33,5
CPGE	22 541	28,3	25,0
<i>dont : secteur public</i>	20 715	30,5	25,2
<i>secteur privé</i>	1 826	15,6	23,1
STS et assimilées	100 148	54,8	41,9
<i>dont : secteur public</i>	81 044	58,2	44,2
<i>secteur privé</i>	19 104	43,9	32,3
Form. d'ingénieurs hors univ.	19 159	22,3	21,6
Écoles de commerce	15 294	11,2	30,1
Grands étab. de type univ.	6 488	23,9	33,8
Étab. univ. privés	10 825	29,4	22,5
Autres écoles	19 970	25,6	27,8
Scolarité à l'étranger (1)	4 022	-	-
Total bourses	679 044	37,2	33,1
<i>dont : secteur public (2)</i>	613 698	40,3	33,8
<i>secteur privé (2)</i>	61 324	20,3	28,3

(1) Il s'agit d'étudiants qui perçoivent une BCS en étant inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger

(2) hors boursiers réalisant leur scolarité à l'étranger

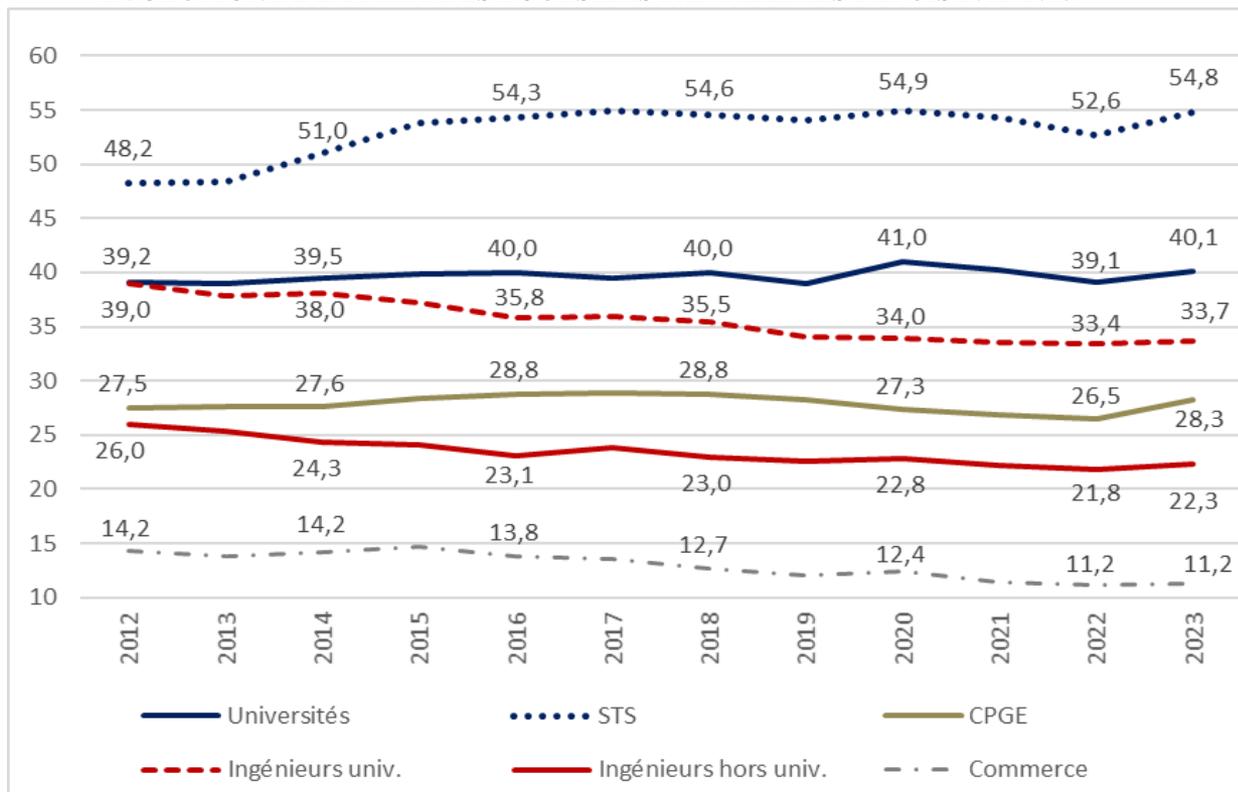
Source : Note SIES n° 24, septembre 2024



2. LES BOURSIERS DE MEURENT LES ÉTUDIANTS LES PLUS PRÉCAIRES ET PEINENT À ACCÈDER AUX FORMATIONS LES PLUS SÉLECTIVES

- 23 % des boursiers restent précaires malgré les BCS
- Causes : ciblage imparfait, montants dégressifs, montant maximal d'une BCS à laquelle peut prétendre un étudiant = 43,4 % du seuil de pauvreté.

ÉVOLUTION DE LA PART DES BOURSIERS PAR FILIÈRES DEPUIS 2012-2013



Source : SIES, note n° 24, septembre 2024



3. UN SYSTÈME QUI POURRAIT GAGNER EN COHÉRENCE, PROGRESSIVITÉ ET LISIBILITÉ

➤ Problème d'effet de seuil
(+1€ = -908€)

RECOMMANDATION → LINÉARISER LE SYSTÈME D'ATTRIBUTION DES BCS

➤ ∅ d'indexation sur l'inflation = sortie mécanique du dispositif

RECOMMANDATION : INDEXER SUR L'INFLATION LE BARÈME D'ÉLIGIBILITÉ

Réforme 2023 :

- +370 € pour tous
- +6 % sur plafonds



Effets inégaux :

- +34 % échelon 0bis, seulement +6 % échelon 7

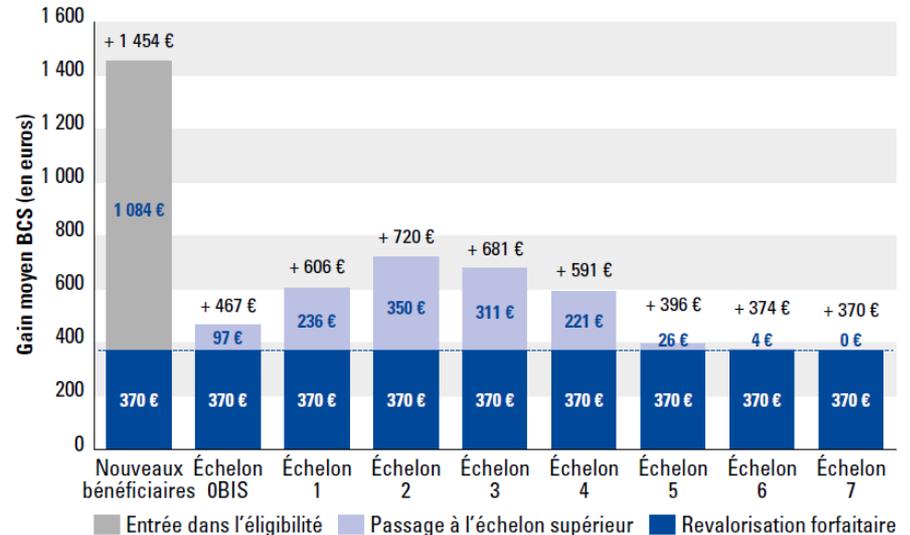
➤ Complexité persistante : 144 barèmes revenus/points de charge

RECOMMANDATION : SIMPLIFIER LE BARÈME D'ATTRIBUTION DES BCS

➤ Complexité génératrice d'obstacles, notamment pour les étudiants étrangers

RECOMMANDATION : MAINTENIR LES GUICHETS PHYSIQUES ET DÉVELOPPER LA TRADUCTION SYSTÉMATIQUE DES DÉMARCHES.

GAINS MOYENS SELON L'ÉCHELON DE BCS





V. L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT À DESTINATION DES ÉTUDIANTS

L'effort global de l'État pour les étudiants (~8,8 Md€ / an)

- Aides directes : 2,5 Md€
 - Bourses sur critères sociaux : 2,35 Md€
 - Aides mobilité, mérite, urgence
- Aides indirectes : 807 M€
 - Subvention Crous : 697,5 M€
 - Compensation droits d'inscription : 110 M€
- Aides logement : 2,1 Md€
- Aides fiscales : 3,3 Md€

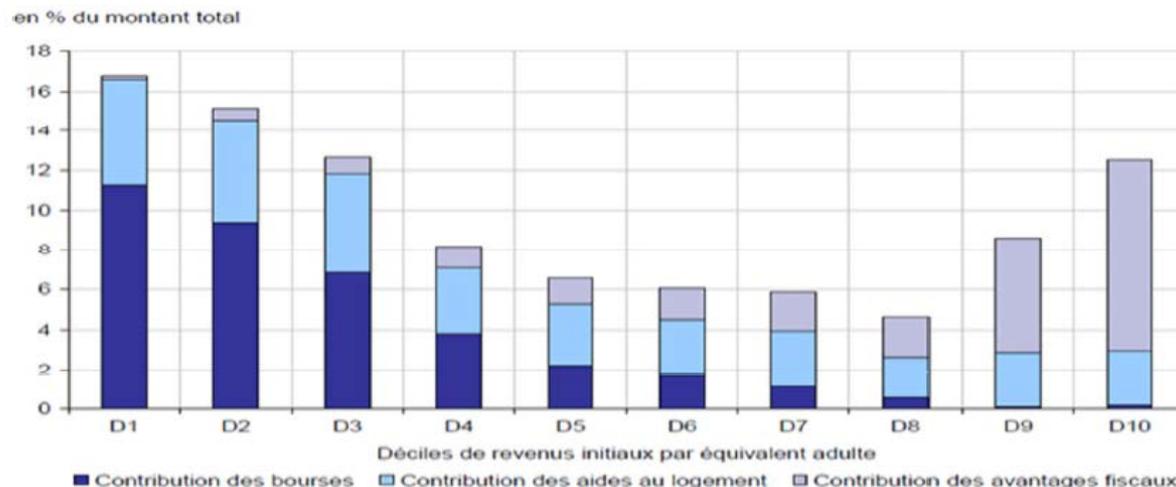
Dispositif	Coût annuel (en M€)
Aides directes MESR	2 495,5
BCS	2 355,4
Aides d'urgence	48,8
Aides au mérite	42,8
Aide à la mobilité internationale	28,9
Aides à la mobilité Parcoursup	10
Aides à la mobilité master	7,2
Grande école du numérique	2,4
Autres aides directes	87,5
Ministère de l'agriculture	34
Ministère de la culture	33
Ministère de l'intérieur	20,5
Aides indirectes	807,6
Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers	110,1
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (SCSP Crous)	697,5
Aides au logement	2 122,8
Allocation de logement sociale	1 820
Aide personnalisée au logement	302,8
Aides fiscales	3 279
Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	218
Majoration du quotient familial pour étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	~ 2 000
Exonération d'impôt sur le revenu (activité pendant les études secondaires ou supérieures, ou les congés)	320
Exonération du salaire des apprentis et des gratifications versées aux stagiaires	~ 373
Déduction des pensions alimentaires des revenus	368
Total	8 792,4

VI. DES MESURES FISCALES CONTRADICTOIRES AVEC LES BCS

Rappel des aides fiscales :

- Majoration du quotient familial (~2,0 Md€),
- Réduction d'impôt pour frais de scolarité (218 M€),
- Exonération des revenus étudiants (320 M€), apprentis et stagiaires (373 M€),
- Déductibilité des pensions alimentaires (368 M€)

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTES AIDES MONÉTAIRES AUX ÉTUDIANTS PAR DÉCILE



Source : Cour des comptes, « Les aides personnelles au logement », juillet 2015

- Les aides fiscales, bénéficiant mécaniquement aux ménages imposés, favorisent les plus aisés et sont contradictoires avec les BCS

RECOMMANDATION : SUPPRIMER CES DIFFÉRENTES MESURES FISCALES



VII. L'ACTION DU CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SOCIALES (CNOUS) EN MATIÈRE DE LOGEMENT

1. TABLEAU DE PRÉSENTATION DE L'ACTION DU CNOUS

Catégorie	Chiffres / Dispositifs clés
Parc géré	175 394 logements / 813 résidences (Crous)
Publics	Priorité boursiers + 58 400 étudiants internationaux (36,5 %)
Production 2024	2 805 créations + 1 070 réhabilitations
Programmation	8 300 logements (2025) → 10 400 (2026) ; 12 573 réhabilitations (2023-2027)
Foncier mobilisé	140 sites recensés → 10 297 places d'ici 2027
Typologie	Résidences sociales conventionnées APL (Crous, bailleurs, associations, gestionnaires privés)
Impact	Aide universelle → Faible différence des montants d'aide au logement entre les boursiers et les non boursiers et <u>faible progressivité</u>



2. UNE ACTION DU CNOUS CONFRONTÉE À PLUSIEURS LIMITES

- Foncier rare et coûteux (jusqu'à 30 % du coût final)
- Financements fragiles (livret A, modèles économiques des Crous)
- Coordination insuffisante (État, collectivités, bailleurs, établissements)
- Patrimoine universitaire peu mobilisé : priorité à la valorisation plutôt qu'au logement étudiant

3. L'ENCADREMENT DES LOYERS : UN OUTIL CLÉ

- Limite la hausse des loyers à $< 8\%$ en 6 ans
- Bénéficie surtout aux étudiants et jeunes actifs (petits logements)
- Dispositif clé en zones tendues.

RECOMMANDATION : PÉRENNISER ET ÉTENDRE À L'ENSEMBLE DES GRANDES MÉTROPOLES LE DISPOSITIF D'ENCADREMENT DES LOYERS.

4. LA SUPPRESSION DU MOIS DE CARENCE : UNE NÉCESSITÉ

- Mois de carence fragilise l'installation des nouveaux étudiants
- Interruption d'aides possible en cas de déménagement (2 mois sans paiement)

RECOMMANDATION : SUPPRIMER LE MOIS DE CARENCE DES AIDES AU LOGEMENT POUR LES ÉTUDIANTS.



VIII. L'ACTION DU CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SOCIALES (CNOUS) EN MATIÈRE DE RESTAURATION

1. TABLEAU DE PRÉSENTATION DE L'ACTION DU CNOUS

Catégorie	Chiffres / Dispositifs clés
Réseau	961 points de vente (2023)
Production	40,3 M repas (2023) → 44 M (2024) dont 24 M à 1 €
Tarifs sociaux	1 € (boursiers + précaires) ; 3,30 € (tarif social)
Satisfaction	72 % des usagers satisfaits (2024)
Accessibilité	Carte CARE (20 € / 40 € boursiers) → restauration via commerces conventionnés en zones « blanches »
Couverture	Déploiement national ; adaptations spécifiques en outre-mer Carte CARE : 51 000 cartes activées (sur 52 000), 5,42 € de transaction moyenne dont 42 % en alimentaire.



2. UNE RESTAURATION ÉTUDIANTE À LA PEINE

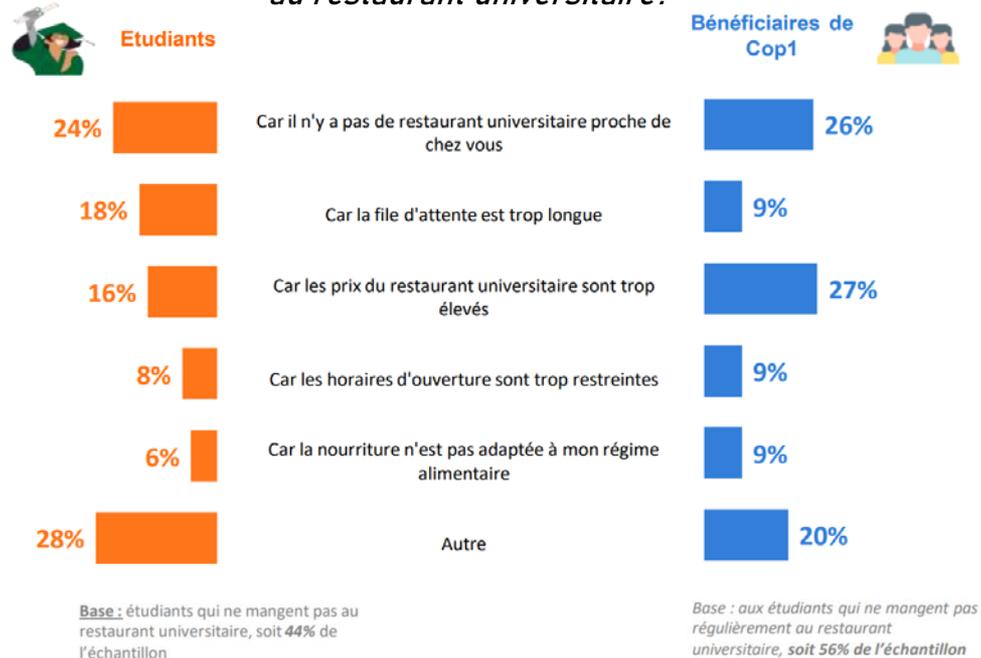
- 44 M repas en 2024 (+10 % en un an)
- 24 M au tarif 1 € → **central pour les étudiants précaires**
- **Saturation** : capacités humaines et matérielles limitées

Problèmes identifiés :

- Fragilité du modèle économique des Crous
- Files d'attente
- Horaires restreints
- Inégalités territoriales (zones blanches, IDF, DROM)
- Couverture insuffisante malgré Carte CARE et conventions

RECOMMANDATION :
SYSTÉMATISER LES MESURES DE COUVERTURE DES ZONES BLANCHES, NOTAMMENT DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER.

Sondage : Pourquoi ne mangez vous pas régulièrement au restaurant universitaire?



Source : sondage « Inflation et précarité : quelle réalité pour les étudiants en France ? », Association Cop1-solidarités étudiantes, juin 2023



IX. LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE NATIONALE DE LA VIE ÉTUDIANTE

1. UN ENSEMBLE DE DISPOSITIFS QUI MANQUENT DE COORDINATION

- Aujourd'hui : paysage fragmenté, coordination faible
- Logement → malgré 2,3 Md€ d'aides annuelles, inégalités territoriales persistantes (OTLE : diagnostics pertinents, mais sans pouvoir décisionnel)
- Vie étudiante : dispositifs éclatés (bourses, logement, restauration), périmètres cloisonnés ; aucune politique nationale de l'«expérience étudiante», malgré près de 3M d'étudiants concernés.

RECOMMANDATION : METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE NATIONALE DE LA VIE ÉTUDIANTE

2. LES CROUS COMME PILOTES TERRITORIAUX DE LA POLITIQUE

- Besoin d'un maillage territorial solide, d'une cohérence nationale et d'une capacité d'adaptation locale

RECOMMANDATION : Confier au CNOUS et aux CROUS, organisation à la gouvernance paritaire, le pilotage territorial de la politique nationale pour la vie étudiante.

